



Présidentielles :
Avec Sarkozy, ce serait
« Sauve qui peut la Recherche ! »

N. Sarkozy s'est exprimé sur ses intentions concernant la recherche (voir citations au dos).

Que dit-il en substance ?

- l'argent des contribuables doit servir à financer en priorité la recherche privée, sans conditions ni contreparties, et la recherche publique doit elle aussi être enrôlée au service des entreprises (au travers notamment des pôles de compétitivité) dans la grande compétition économique mondiale,
- l'ANR c'est très bien mais insuffisant, le financement sur projets doit être « la règle et non plus l'exception »,
- pour aller plus loin, les organismes de recherche doivent être transformés en agences de moyens et leurs unités de recherche, sauf exception, transférées aux universités
- c'est aux universités, qu'il reviendra de définir, chacune dans son coin « sa » politique de recherche, de manière « autonome » ... (mais dans le cadre des pôles de compétitivité et des appels à projets !)
- les universités doivent pouvoir recruter et rémunérer leurs personnels « comme elles le souhaitent »
- pour les jeunes chercheurs, ce qu'il faut c'est des « post-docs » de 5 ans

Bref, N. Sarkozy n'est pas l'homme de la « rupture » avec le « Pacte pour la Recherche » initié par le gouvernement de Villepin et adopté par sa majorité UMP au Parlement en avril 2006 !

Au contraire, il prévoit d'aller encore plus fort et plus loin, jusqu'au bout de la logique du financement de la recherche sur projets, du démantèlement des organismes de recherche et du statut de fonctionnaires, de la mise en concurrence permanente de tous contre tous.

Ce programme est à l'opposé de ce que défend SUD-Recherche-EPST depuis le début :

- que la recherche publique ne peut se laisser enfermer dans l'innovation technologique,
- qu'elle doit être au service de l'intérêt général de toute la société et pas seulement de quelques intérêts particuliers ; que l'Etat doit être le garant de cette mission d'intérêt général et pas l'otage (et la vache à lait) des lobbies quels qu'ils soient (industriels, agricoles, producteurs d'électricité, ...)
- que la recherche est une activité professionnelle et collective, de longue haleine, nécessitant la construction de compétences et savoir-faire diversifiés (scientifiques, techniques, de gestion) sur le long terme, parfaitement antinomique avec un financement sur projets de courte durée,
- qu'en conséquence l'ANR doit être supprimée et ses crédits redéployés dans les établissements de recherche ; que l'emploi statutaire et le financement sur crédits budgétaires récurrents par l'Etat - seuls garants de l'indépendance de la recherche et de l'expertise publiques et de son bon fonctionnement - doivent être renforcés ; bref, abroger le « Pacte » et refaire une toute autre loi de programmation !
- que l'indispensable remise sur pied des universités ne doit pas passer par le dépeçage des organismes de recherche : en complément des recherches disciplinaires conduites dans les universités, essentiellement tournées vers la qualité de l'enseignement, il y a nécessité d'organismes pouvant conduire des recherches pluridisciplinaires (notamment pour aborder les enjeux sociétaux), coordonnées au niveau national,
- que c'est la coopération, l'entraide et le partage de connaissances entre collègues, entre labos, qui peuvent faire avancer la recherche bien plus efficacement que la concurrence !

Nous ne voulons pas travailler toujours plus (sans gagner plus !), dans l'urgence et le stress, dans la compétition exacerbée entre collègues, sans aucune visibilité sur les moyens dont nous disposerons demain, avec l'embauche temporaire, au gré des financements, d'armées de CDD jetables.

Si nous ne nous satisfaisons pas du programme de S Royal, celui de N Sarkozy est en totale contradiction avec les exigences portées par les mobilisations de ces dernières années dans la recherche publique !

Quel que soit le résultat des élections, la mobilisation du personnel sera nécessaire. Renforçons les mouvements sociaux.... rejoignez SUD-Recherche-EPST !

Les projets de N. Sarkozy pour la recherche : l'aggravation dans la continuité !

Citations extraites de :

(1) La Recherche, n° 403, décembre 2006

(2) La lettre de SLR n° 1 (avril 2007), supplément spécial Présidentielles, disponible sur le site de « Sauvons la Recherche » : <http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1568>

(3) Nature, vol 446, 19 avril 2007, French Election Special Supplementary Text, disponible (en français aussi) à l'adresse : <http://www.nature.com/nature/journal/v446/n7138/supinfo/446847a.html>

Rôle, financement, organisation de la recherche :

Si je suis élu, je souhaite porter nos dépenses de recherche et développement à 3% du PIB d'ici 2012. [...]. Concrètement, cela représente un effort supplémentaire de 15 milliards d'euros, dont 4 milliards pour la recherche publique et 11 milliards pour les entreprises. (2)

N'oubliez pas, outre l'ANR et le Haut Conseil, la création des pôles de compétitivité que j'ai initiée : ce sont des clusters où coopèrent étroitement entreprises, laboratoires et universités autour de projets communs. Je veux renforcer le rôle de l'ANR ainsi que la qualité de ses procédures d'évaluation pour privilégier la recherche sur projets. Je souhaite tripler le financement sur projets de la recherche en France. (3)

L'ANR joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une nouvelle gouvernance du système de recherche, mais elle ne gère que 6% des crédits publics accordés à la recherche civile. Je veux aller plus loin en transformant, d'une part, les grands organismes de recherche en agences de moyens chargées de financer des projets et des équipes de recherche sur des bases pluriannuelles et en leur confiant, d'autre part, la responsabilité d'évaluer l'avancée des travaux et les résultats obtenus par ces équipes. (2)

Nous devons faire de la logique de financement sur projets la règle et non plus l'exception. (1)

Pour faire face à la mondialisation accélérée des savoirs, la définition de la politique de recherche de la France doit associer tous ceux qui font la recherche et l'innovation, quel que soit leur statut. L'Etat doit continuer à fixer les grandes priorités stratégiques. Il doit le faire en finançant la recherche publique sur la base d'appel à projets et non sur la base de structures. Les universités doivent être plus autonomes pour définir leur propre politique de recherche et avoir la pleine maîtrise des unités mixtes de recherche qu'elles accueillent aujourd'hui. Devenues les principaux opérateurs, elles seront au centre des synergies entre les laboratoires publics, les établissements de formation, les grandes entreprises, les jeunes pousses, etc. (2)

Nous devons renforcer le poids des universités les plus capables dans l'effort de recherche. [...]. Cela implique, outre une évolution profonde de la gouvernance d'universités, que les unités mixtes des grands organismes soient progressivement transférées aux universités les plus performantes. (1)

Je souhaite clairement que l'université ne soit plus à la périphérie mais au centre de notre effort de recherche. Je ne conteste pas le fait que les grands organismes que sont le CNRS, l'INRA ou l'INSERM conservent un réseau de laboratoires propres, par exemple lorsqu'il s'agit de gérer des grands équipements ou de mener des recherches de pointe sur des thématiques spécifiques. Mais ils devront se repositionner clairement sur leurs missions d'agence de moyens finançant sur projets les meilleures équipes de recherche dans les universités. (3)

Personnels :

Pour renforcer l'attractivité de la recherche, je proposerai aux jeunes docteurs de vrais contrats de recherche d'une durée minimale de cinq ans, je revaloriserai les salaires et les carrières des chercheurs en privilégiant ceux qui auront fait la démonstration de leurs qualités, j'améliorerai les conditions de travail, je donnerai plus de responsabilités plus vite aux chercheurs. (2)

Je veux mettre fin à la situation indigne qui est faite aux jeunes chercheurs, doctorants et mettre en place une vraie politique post-doctorale en France. Après confirmation de leur potentiel, la revalorisation des rémunérations doit aussi s'opérer selon des critères prenant mieux en compte le mérite, la qualité des travaux scientifiques et les résultats obtenus. (3)

Les universités qui le souhaiteront pourront ainsi bénéficier d'une plus grande liberté d'action pour recruter leurs personnels et les rémunérer comme elles le souhaitent, définir le contenu de leurs formations, gérer leur budget et leur patrimoine, mettre en œuvre une politique de recherche propre à l'établissement. (2)